



HAL
open science

De l'Éden à l'hot spot. Récits et contre- récits du déclinisme environnemental à La Réunion

Vincent Banos, Bruno Bouet, Philippe Deuffic

► **To cite this version:**

Vincent Banos, Bruno Bouet, Philippe Deuffic. De l'Éden à l'hot spot. Récits et contre- récits du déclinisme environnemental à La Réunion. Effort environnemental et équité. Les politiques publiques de l'eau et de la biodiversité en France, 34, P.I.E. PETER LANG, 2021, EcoPolis, 978-2-8076-1700-1. 10.3726/b17992 . hal-03533220

HAL Id: hal-03533220

<https://hal.inrae.fr/hal-03533220>

Submitted on 18 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License



Valérie DELDRÈVE, Jacqueline CANDAU,
Camille Noûs (dir.)



Effort environnemental et équité

**Les politiques publiques de l'eau et
de la biodiversité en France**

EcoPolis
Vol. 34



Cette publication a fait l'objet d'une évaluation par les pairs.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'éditeur ou de ses ayants droit, est illicite. Tous droits réservés.

INRAE



Images de couverture : Randonnée sportive, Le Tampon, La Réunion, 2017 ©: Valérie Deldrève / L'élevage, col de Bellevue, La Réunion, 2012 © Jacqueline Candau

Publié avec le soutien financier de l'UR ETBX d'Inrae, le LPED d'Aix-Marseille Université et de l'IRD, le laboratoire TELEMME d'Aix-Marseille Université et du CNRS.

© P.I.E. PETER LANG S.A.

Éditions scientifiques internationales
Bruxelles, 2021

1 avenue Maurice, B-1050 Bruxelles, Belgique
www.peterlang.com ; brussels@peterlang.com

ISSN 1377-7238

ISBN 978-2-8076-1700-1

ePDF 978-2-8076-1701-8

ePub 978-2-8076-1702-5

Mobi 978-2-8076-1703-2

DOI 10.3726/b17992

D/2021/5678/05

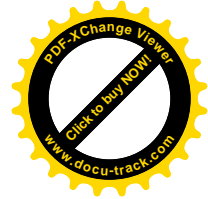
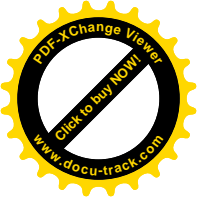
PETER LANG



Open Access: Cette oeuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0.

Pour consulter une copie de cette licence, visitez le site internet <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/> Information bibliographique publiée par « Die Deutsche Bibliothek »

« Die Deutsche Bibliothek » répertorie cette publication dans la « Deutsche Nationalbibliografie » ; les données bibliographiques détaillées sont disponibles sur le site <<http://dnb.ddb.de>>.



Remerciements

Les coordonnatrices de l'ouvrage et du projet Effjje tiennent à remercier l'ensemble des collègues qui ont participé au projet : ceux d'Irstea, devenu INRAE début 2020 – V. Banos, B. Bouet, Y. Bui, C. Cazals, M. Diaw, Ph. Deuffic, A. Gassiat, L. Ginelli, B. Hautdidier, V. Kuentz-Simonet, S. Lafon, S. Lyser, J. Metin, K. Petit, A. Roussary, Ch. Scordia, Y. Schaeffer, S. Truchet ; M. Tivadar, S. Touvron, F. Zahm –, ou associé B. Chérubini, du Certop – D. Busca, F. Camus –, du Gretha – A. Berthe, S. Ferrari –, d'Irisse – P. Duret et M. Thiann-Bo Morel –, du LPED – C. Barthélémy, C. Claeys et A. Hérat – et de Telemme – A. Cadoret, X. Daumalin, B. Mésini. Elles remercient également N. Lewis de l'UQAR, qui a contribué au suivi scientifique du projet et de la thèse menée dans ce cadre par B. Bouet, ainsi que L. Laigle du CSTB qui a participé aux journées d'étude du projet et a accepté de préfacer cet ouvrage. Le projet a également bénéficié d'un comité de suivi que toute l'équipe remercie chaleureusement, et constitué de représentants du Parc national des Calanques – F. Talin, et de celui de La Réunion – E. Moulton et plus largement leurs direction et équipe respectives, ainsi que de l'Office de l'eau de La Réunion avec F. Badat. Enfin l'équipe tient à remercier l'ensemble des acteurs qui ont accepté de participer aux nombreuses enquêtes de terrain, et sans l'intérêt desquels ce travail d'ampleur n'aurait jamais été possible.

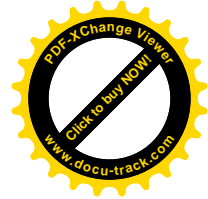
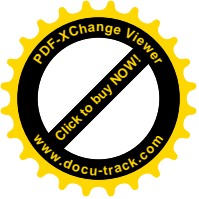
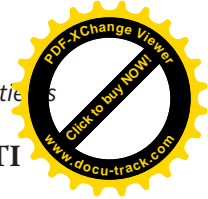
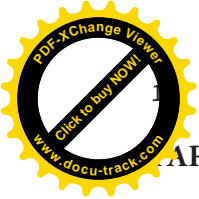




Table des matières

Auteurs	19
INTRODUCTION GÉNÉRALE	23
PARTIE 1. DES PROCÉDURES ET DES INSTRUMENTS À L'ŒUVRE. L'EFFORT ENVIRONNEMENTAL DEMANDÉ ET SA RÉPARTITION SOCIALE	
CHAPITRE 1. RÉGULER LES USAGES AU NOM DE LEURS IMPACTS. PRINCIPES ET SENTIMENTS D'INJUSTICE DANS DEUX PARCS NATIONAUX FRANÇAIS	57
<i>Ludovic Ginelli, Valérie Deldrève, Cécilia Claeys, Marie Thiann-Bo Morel</i>	
CHAPITRE 2. LA TRADUCTION DE L'EFFORT ENVIRONNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES TOURISTIQUES À LA RÉUNION. UN IMPACT RÉEL OU UNE CONTINUITÉ HISTORIQUE ?	89
<i>Bernard Cherubini</i>	
CHAPITRE 3. SÉGRÉGATION ENVIRONNEMENTALE ET RISQUES INDUSTRIELS. LES POPULATIONS À BAS REVENU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE SONT-ELLES PLUS EXPOSÉES AUX SITES SEVESO ?	113
<i>Baptiste Hautdidier, Yves Schaeffer, Mihai Tivadar</i>	
CHAPITRE 4. INACCESSIBLE ÉQUITÉ DES POLITIQUES DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU. DES COMMUNAUTÉS DE JUSTICE À (RE)PENSER	139
<i>Alexandre Berthe, Jacqueline Candau, Sylvie Ferrari, Baptiste Hautdidier, Vanessa Kuentz-Simonet, Charlotte Scordia, Frédéric Zahm</i>	

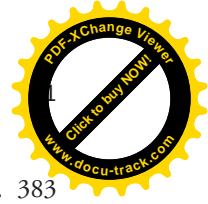


PARTIE 2. DES PUBLICS. L'INÉGAL EFFORT RESENTI

- CHAPITRE 5. RÉSERVES ET ZONES DE NON PRÉLÈVEMENT.
UN EFFORT ENVIRONNEMENTAL ÉQUITABLE ? 165**
Cécilia Claeys, Valérie Deldrève
- CHAPITRE 6. DYNAMIQUES CONFLICTUELLES DANS LES PARCS
NATIONAUX DE LA RÉUNION ET DES CALANQUES 195**
*Anne Cadoret, Clarisse Cazals, Mody Diaw,
Sandrine Lyser*
- CHAPITRE 7. HABITER UN MILIEU EN MARGE. QUELS
ENSEIGNEMENTS POUR LA NOTION D'EFFORT
ENVIRONNEMENTAL ? 225**
Arlette Hérat, Béatrice Mésini
- CHAPITRE 8. QUAND INJUSTICE RESENTIE ET INÉGALITÉ
ENVIRONNEMENTALE NE VONT PAS DE PAIR. ÉTUDE
DE L'EFFORT DEMANDÉ AUX AGRICULTEURS POUR
AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU 257**
Jacqueline Candau et Anne Gassiat
- CHAPITRE 9. MÉFIEZ-VOUS DE L'EAU QUI DORT. LES DESSOUS DU
ROBINET, CONFÉRENCE GESTICULÉE 287**
Aurélie Roussary

PARTIE 3. LA FABRIQUE DE L'INÉGAL EFFORT ENVIRONNEMENTAL

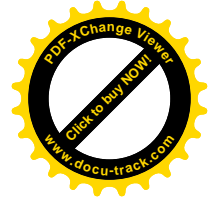
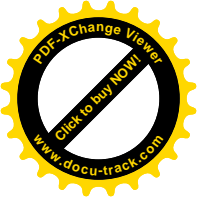
- CHAPITRE 10. CE QUE L'ACCÈS À L'EAU AGRICOLE DIT DE LA
FABRIQUE DES INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES
À LA RÉUNION 325**
Jacqueline Candau et Aurélie Roussary
- CHAPITRE 11. DE L'ÉDEN À L'HOT SPOT. RÉCITS ET CONTRE-RÉCITS
DU DÉCLINISME ENVIRONNEMENTAL À LA RÉUNION 355**
Vincent Banos, Bruno Bouet et Philippe Deuffic



CHAPITRE 12. RÉFORME DES PARCS NATIONAUX FRANÇAIS ET PARC NATIONAL DE LA RÉUNION, UNE GENÈSE PARTAGÉE	383
<i>Bruno Bouet</i>	
CHAPITRE 13. DE L'IMPORTANCE DE L'APPROCHE SOCIO-HISTORIQUE ET DE LA VIGILANCE AU REGARD SITUÉ	403
<i>Marie Thiann-Bo Morel et Aurélie Roussary</i>	
CHAPITRE 14. MOBILISATIONS ENVIRONNEMENTALES ET POLLUTIONS EN HÉRITAGE DANS LE CONTEXTE DU PARC NATIONAL DES CALANQUES	447
<i>Carole Barthélémy, Xavier Daumalin, Valérie Deldrève, Arlette Hérat</i>	
CHAPITRE 15. ATTACHEMENT AUX ESPACES DE NATURE ET ENGAGEMENTS. L'ÉVOLUTION D'UN QUARTIER AUX PORTES DU PARC NATIONAL DES CALANQUES	477
<i>Arlette Hérat, Valérie Deldrève</i>	

CONCLUSION GÉNÉRALE

DES ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX. RÉVÉLER ET COMPRENDRE L'INÉGAL EFFORT ENVIRONNEMENTAL	507
--	------------





Chapitre 11

De l'Éden à l'hot spot. Récits et contre-récits du déclinisme environnemental à La Réunion

Vincent Banos, Bruno Bouet et Philippe Deuffic

Introduction¹

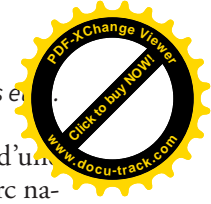
Avec plus d'un tiers de son territoire encore occupé par des massifs de végétation indigène (Strasberg *et al.*, 2005), La Réunion est considérée comme un des 34 « hot spots » de la biodiversité mondiale². Ce taux d'endémisme élevé a été déterminant³ dans le classement du site « pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion » au patrimoine mondial de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en 2010. Mais, dans son dossier d'évaluation, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) qualifie « d'haute-ment préoccupante » la situation de ce patrimoine naturel remarquable confronté à diverses menaces, de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes (EEE) aux effets de la pression démographique, agricole et touristique⁴. Pour faire face à cette urgence écologique, l'UNESCO considère que le Parc national de La Réunion (PNRun), dont les limites

¹ Les auteurs remercient vivement Christian Germanaz d'avoir relu et discuté ce texte lors du séminaire final du programme *Effjije*.

² Parc national de La Réunion (2012) *La charte du Parc national de La Réunion : les pitons, cirques et remparts au centre d'un projet de territoire*, 198 p.

³ Les deux critères retenus sont « la biodiversité des plantes avec un degré d'endémisme élevé » et les particularités géologiques de l'île qui ont pu produire des paysages accidentés et spectaculaires d'une beauté saisissante ».

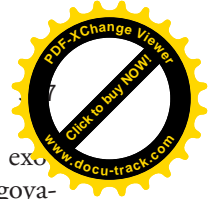
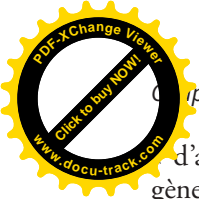
⁴ UICN (2010) *Évaluations de l'UICN des propositions d'inscription de biens naturels et mixtes sur la Liste du patrimoine mondial*, UICN, Paris [En ligne] URL: <http://whc.unesco.org/archive/2010/whc10-34com-inf.8B2f.pdf>



du cœur coïncident avec celles du site classé, constitue la garantie d'une protection juridique effective. De fait, l'établissement public du Parc national endosse, avec l'État français et « l'ensemble des acteurs de l'île », la « responsabilité internationale » de préserver la diversité des écosystèmes naturels et d'enrayer, voire d'inverser par des actions de restauration, la perte de biodiversité : « le cœur du Parc est le dernier refuge pour un grand nombre d'espèces, menacées et en danger »⁵. Ce chapitre a pour objectif de questionner la généalogie et les effets de ce récit environnemental alarmiste et « décliniste » éco ou bio-centré dont le PNRun et le classement au patrimoine mondial apparaissent simultanément comme les résultantes et les vecteurs (Bouet, 2019).

Tout territoire de conservation est sous-tendu par un récit porteur de représentations, de valeurs et d'un cortège de problèmes et de solutions qui, *in fine*, définissent ce que la nature est supposée être ainsi que ses « bons » et ses « mauvais » usages (Ginelli *et al.*, 2014). Il traduit l'état d'un rapport de force entre divers groupes sociaux, comme ont pu le montrer B. Kalaora et A. Savoye (1985) au sujet du Parc national de la Bérarde créé en 1913 et rétrospectivement qualifié de « dispositif de guerre [instauré] contre les populations locales, assimilées à des ennemis de la forêt » (Charles et Kalaora, 2013). Reste que ces récits ne sont pas tous motivés par la volonté de renouer avec une nature pré-anthropique et de conserver ce qui est présenté comme des lambeaux et des vestiges d'une nature originelle, sorte d'éden inviolé avant l'irruption humaine (Blandin, 2009 ; Lepart et Marty, 2006). Ce récit, qui s'apparente à une résurgence du *climax* et de la *wilderness*, semble d'autant plus possible à La Réunion que son peuplement est récent. L'Homme peut donc plus aisément y apparaître comme « l'envahisseur-perturbateur » (Lavergne 2000 in Cherubini, 2006) ayant détruit – plus que façonné – l'environnement ; ce qui est une caractéristique originale eu égard aux autres parcs nationaux, en particulier métropolitains (Bouet, 2019). Pour ces derniers, il n'est pas rare que certaines « activités humaines traditionnelles » (pastoralisme, agriculture, etc.) soient valorisées, en raison même de leur rôle structurant voire indispensable à l'entretien de la biodiversité locale. Une telle reconnaissance économique et culturelle apparaît plus délicate avec l'impératif de naturalité porté par l'endémisme (Bouet *et al.*, 2018). Et ce d'autant plus qu'à La Réunion, nombre

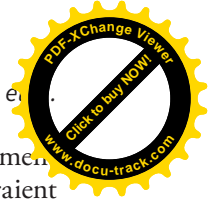
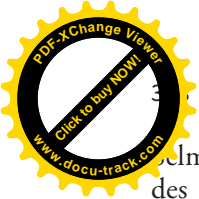
⁵ Parc national de La Réunion (2012) *La charte du parc National de la Réunion : les pitons, cirques et remparts au centre d'un projet de territoire*, 198 p.



d'activités traditionnelles » se sont construites autour d'espèces exogènes introduites au cours de l'histoire mais, qui ayant proliféré (goyavier, truite arc-en-ciel, etc.), se retrouvent désormais accusées d'appauvrir la biodiversité et d'uniformiser les paysages. Au regard de ces enjeux, on peut s'interroger sur les ressorts et les promoteurs de ce récit environnemental « décliniste », aujourd'hui dominant : cette quête de la nature originelle est-elle uniquement l'émanation d'une doxa contemporaine et globalisée (l'endémisme) ou plonge-t-elle ses racines dans l'histoire même de cette ancienne colonie devenue département d'outre-mer ? L'historiographie des politiques de protection françaises et coloniales (Davis, 2012 ; Ford, 2004 ; Grove, 2013 ; Mahrane *et al.*, 2013 ; Pouchepadass, 1993 ; Selmi, 2009) ainsi que l'archéologie spatiale et paysagère de La Réunion (Bonniol et Benoist, 1994 ; Briffaud, 1994, Defos du Rau, 1960 ; Germanaz, 2011 ; Marimoutou, 2017) nous invite à privilégier la seconde hypothèse et à être attentif aux rapports de pouvoir véhiculés par les récits et les contre-récits sur les changements écologiques (Gautier et Benjaminsen, 2012). Nous suivrons donc les traces laissées par les voyageurs, les scientifiques naturalistes et les forestiers ; autant de publics qui semblent avoir joué un rôle prépondérant dans la genèse du discours décliniste. S'appuyant sur la littérature existante mais aussi des archives forestières encore peu explorées et des entretiens menés auprès d'acteurs impliqués dans la construction du PNRun, cette réflexion interdisciplinaire souhaite contribuer au champ émergent de l'histoire environnementale de La Réunion (Atchama, 2018 ; Germanaz, 2013 ; Leblé Berthilde, 2011 ; Varga, 2013).

Genèse d'un environnementalisme « ressourciste » au temps de la colonie

Si l'histoire environnementale tend à considérer que les colonies, et en particulier les milieux insulaires, ont été des laboratoires pour l'émergence des préoccupations, des théories et des pratiques de protection environnementale, le sens donné à ce processus ne fait pas consensus (Quenet, 2014 ; Mahrane *et al.*, 2013 ; Pouchepadass, 1993 ; Thomas, 2009). Pour les tenants de « l'impérialisme écologique », le catastrophisme environnemental véhiculé par les colons fut d'abord un outil de domination permettant d'écarter les populations locales et de reconstruire des néo-Europe partout dans le monde (Davis, 2012 ; Ford, 2004 ;



Belmi, 2009). *A contrario*, R. Grove (2013) considère que l'épuisement des ressources et l'entropie générée par l'entreprise coloniale auraient favorisé l'émergence d'éthiques proto-écologiques et la mise en œuvre de réponses interventionnistes novatrices influençant, en retour, la construction de la pensée environnementale occidentale.

Des îles tropicales à inventorier et cultiver : vers un Éden domestiqué ?

Vantant l'abondance des ressources et les paysages enchanteurs, la salubrité du climat et l'absence d'animaux nuisibles, les premières descriptions de La Réunion au XVII^e siècle contribuent activement à l'édification du « mythe de la nature vierge » (Denevan, 2012). Dénommée *England's Forest* » (Castleton, 1613 cit. in Lougnon, 1958) en hommage à sa « belle livrée » de verdure ou encore « Éden » par ceux qui rêvent d'y implanter une société « vertueuse » (Duquesne, [1689], 1887), l'île est perçue tout à la fois comme un paradis terrestre source d'émerveillement et un eldorado propice au ravitaillement des navires et à l'édification d'une nouvelle colonie. Nous n'insistons pas davantage sur ces premiers récits, largement relayés par l'abondante littérature sur les origines de La Réunion, si ce n'est pour rappeler qu'ils établissent durablement une représentation manichéenne du territoire insulaire (Germanaz, 2011). À l'écart des « beaux et bons pays » qui jouxtent le rivage escarpé, le cœur montagneux, dont on ignore quasiment tout, attire tout autant qu'il effraie. Il apparaît davantage comme une limite que comme un territoire (Briffaud, 1994).

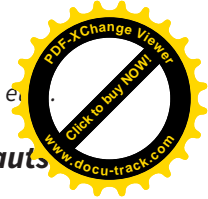
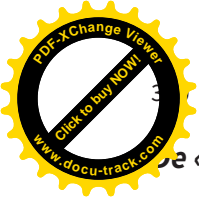
Si cet imaginaire est passé à la postérité, Il faut néanmoins attendre la seconde moitié du XVIII^e siècle pour que, dans le sillage de la constitution de l'Académie royale des sciences (1666), qui fournit le prestigieux Jardin royal en plantes coloniales, puis du Museum d'Histoire naturelle (1793), les navigateurs et les savants se tournent activement vers l'océan Indien, « réservoir traditionnel de richesse exotique » (Briffaud, 1994). À l'instar de l'ensemble colonial français, les Mascareignes deviennent alors un véritable « magasin d'espèces et de formes » propice aux investigations naturalistes. Pour R. Grove (2013), P. Poivre, intendant des îles de France et de Bourbon de 1767 à 1772, joue un rôle essentiel dans le développement de cette économie de la connaissance centrée sur la botanique et marquée par une certaine sensibilité écologique. Agronome et physiocrate, P. Poivre est ainsi convaincu, conformément aux théories



de la dessiccation en vigueur, de l'influence néfaste de la déforestation sur le régime des eaux, l'érosion des sols et les potentialités agricoles. En tant qu'intendant, il donne la priorité à la préservation des forêts de l'île de France et instaure « les concepts jumeaux de réserve de montagne et de réserve de rivière » (Grove, 2013). Mais si ces velléités protectionnistes traduisent un rejet de la société coloniale⁶, elles ne sont pas pour autant une quête de l'Éden originel promue par les voyageurs d'antan. Les naturalistes en poste aux Mascareignes se font plutôt les chantres d'une campagne tropicale savamment cultivée et véhiculent la nostalgie des campagnes domestiquées de l'Europe (Bonniol et Benoist, 1994). Le développement économique impulsé par P. Poivre repose ainsi sur l'acclimatation et la plantation d'espèces exotiques tels que le muscadier, le giroflier, le cacaoyer, l'avocatier, l'arbre à pain, l'anone, le letchi ou encore le filao. À Bourbon, où cette doctrine est reprise par le planteur-botaniste J. Hubert (1747–1825), J.-B. Bory de Saint-Vincent, autre célèbre naturaliste, encense les expériences conduites et les paysages créés : « M. Hubert, chéri de toute l'île, s'est appliqué à généraliser à Bourbon des cultures qui doivent améliorer la fortune et le sort de ses compatriotes [...] En voyant des pêchers en fleurs, des bordures de fraisiers, de beaux artichauts et tous nos légumes garantis par une véritable haie, que décorait une belle ronce rampante, je me crus un instant en Europe » (Bory de Saint-Vincent, 1804).

Si Bourbon peut être considérée, suivant la thèse de R. Grove (2013), comme un des territoires d'émergence de l'écologie, ça serait alors dans une double logique de préservation et de mise en valeur d'une terre perçue comme disponible à l'expérimentation et la valorisation de toutes sortes de végétaux utiles à la vie des colons (Bouet, 2019). Loin d'être anecdotique dans une île qui, malgré la culture spéculative et esclavagiste du café, reste largement vivrière (Combeau, 2002), cette doctrine influence le processus de « colonisation intérieure » impulsée au début du XIX^e siècle dans le sillage de la transformation de l'île par l'essor des plantations sucrières (concentration foncière, paupérisation des « petits blancs » et des affranchis).

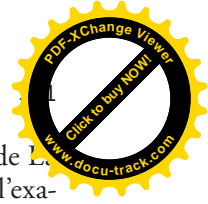
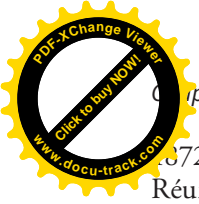
⁶ Ingénieur en chef à l'île de France, proche collaborateur de P. Poivre et auteur du roman *Paul et Virginie*, J.-H. Bernardin de Saint-Pierre déclare : « Ces rochers seraient encore habitables si l'Européen n'y avait apporté plus de maux que n'y en a mis la nature » (in Bonniol et Benoist, 1994).



De « la colonisation intérieure » à la conservation des Hauts

Dans un ouvrage consacré par l'Académie des Sciences en 1828, l'ordonnateur P. Thomas (1776–1854) théorise la conquête agricole des Hauts de La Réunion en reprenant l'héritage laissé par P. Poivre et ses collègues naturalistes. L'auteur explique ainsi la nécessité de « former de nouveaux établissements à l'intérieur non cultivé, non habité, si ce n'est par les marrons » sans pour autant davantage défricher le « haut des Habitations » : « On y a déjà trop abattu de ces bois dont les racines retiennent la terre, dont les sommités arrêtent les nuages » (Thomas, 1828). Recommandant d'investir plutôt les plaines et les îlets ; « terrains vagues éminemment propre à la culture », l'auteur préconise de soumettre ces concessions à des conditions restrictives afin d'éviter « les actes abusifs et contraires à l'intérêt général » du passé. Les nouveaux propriétaires seront ainsi contraints de cultiver leur terre, avec de l'élevage et des « cultures européennes », mais aussi de la protéger en entretenant « les forêts protectrices » et en essayant « la plantation des arbres de futaie que l'Europe possède » (*op.cit.*). S'il est délicat d'identifier l'influence exacte de ces propositions frappées du sceau de l'acclimatation, force est de constater que les décrets organisant la concession des cirques (Salazie et Cilaos) et des plaines entre 1830 et 1850 assujettissent les contrats à des objectifs de mise en valeur et de protection.

En dépit de ces dispositions, le projet de « colonisation intérieure » se heurte au catastrophisme qui se propage dans la seconde moitié du XIX^e siècle. La mutation paysagère et économique de l'île ainsi que la récurrence des sécheresses et des épidémies (variole, paludisme, choléra, etc.) conduisent en effet naturalistes mais aussi écrivains et poètes à alimenter l'idée d'un « Éden défiguré » (Germanaz, 2013). Tandis que certains fustigent « l'invasion de la canne » et l'abandon des cultures qui protégeaient les sols de l'érosion dans les Bas de l'île (Mailard, 1862), d'autres dénoncent la destruction de la nature originelle. Tel est le cas, entre autres, de G. Sand (1863) et d'A. Lacaussade (1815–1897) : « Qu'ont-ils fait de nos terres, ces enfants vagabonds des rives étrangères ? [...] Ils ont porté la mort dans tes champs dévastés [...] Ils ont privé ton air de ses peuples d'oiseaux » (*cit. in* Bonniol et Benoît, 1994). Ce déclinisme trouve un certain écho auprès des autorités puisque dès 1853, le gouverneur instaure un service forestier afin d'empêcher les déboisements érigés en cause principale des maux qui affligent la colonie. Jugé illégal par les propriétaires, cet arrêté est mis en sommeil jusqu'en

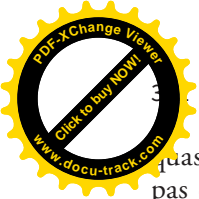


1872, année où le parlement français délègue au Conseil Général de La Réunion le pouvoir d'établir son propre règlement forestier. Lors de l'examen de ce règlement, nombreux sont ceux qui s'insurgent contre « l'absence de données indiscutables » et les « préjugés » : « Oui, la civilisation et l'industrie sont la mort des forêts vierges, mais non des arbres car seul l'homme civilisé coupe les arbres improductifs pour cultiver les plantes utiles [...] Plus du tiers de la colonie est encore en bois contre seulement le neuvième pour la France »⁷. La décision d'interdire le défrichement, l'exploitation et le pacage des chèvres sur les pentes d'encaissement des cirques, les versants de ravines de plus de 45°, les abords des sources et des rivières ainsi que le tiers supérieur des pitons cristallise les plus vives discussions. Pour la plupart, cette délimitation de la zone domaniale – qui recoupe quasiment le cœur actuel du PNRun – est un abus de pouvoir réalisé en l'absence de tout cadastre et dont les seules conséquences seront de « réduire les propriétaires à la mendicité » et « d'immoler l'avenir agricole du pays à des craintes exagérées ». En revanche, seul un conseiller général s'émeut de la différence de traitement entre les « Hauts » et les « Bas » de l'île : « On voudrait n'imposer de sacrifices qu'aux propriétaires des Hauts [...] Pourquoi donc les habitants des Bas, les sucriers seraient-ils dispensés de concourir à une œuvre de salut général ? Puisque ce sont eux et leurs devanciers qui ont opéré ces déboisements »⁸. Dans cet esprit, il propose d'obliger tous les propriétaires, situés entre la zone domaniale du littoral (les « pas géométriques ») et 1200 m, à conserver au moins 1/10^{ème} de leur superficie en bois. Son amendement est rejeté à l'unanimité d'une part parce que personne ne souhaite pénaliser « la production sucrière (qui) a une valeur moyenne de 30 millions de francs » et d'autre part parce que, pour beaucoup, le responsable de ces déboisements, ce n'est pas la canne à sucre, mais les affranchis de 1848 et les « nomades créoles »⁹. Justifié au nom de la régulation des eaux et du climat, la loi de 1874 s'apparente *in fine* à un règlement de « police des bois et forêts », ciblant les « envahisseurs » du domaine et interdisant

⁷ Herland in Colonie de La Réunion (1874) *Législation sur les eaux et forêts : rapport de la commission et procès-verbaux du Conseil Général*, Imprimeur du gouvernement, Saint-Denis.

⁸ Thomas *cit. in* Colonie de La Réunion, 1874.

⁹ « L'élément africain, représenté par les noirs créoles, a conservé les habitudes de son pays d'origine. Il défriche en envahissant les forêts sans jamais se fixer et améliorer les sols défrichés [...] Voilà le mal qu'il faut arrêter » (Cremazy *cit. in* Colonie de La Réunion, 1874)



quasiment tout usage de ses sylves¹⁰. Le service forestier ne se réjouit pas de cette vision répressive et conservatrice qui fige les Hauts de La Réunion. Son directeur regrette ainsi que ses agents ne soient qu'un « instrument de surveillance et de constatation » soumis aux mêmes prohibitions que les particuliers et donc dans l'impossibilité d'appliquer les règles élémentaires de la sylviculture (Ferrus, 1885) ; au point de devoir demander l'autorisation à l'assemblée locale pour « simplement enlever les parasites tels que les bruyères et vignes sauvages qui ne sont d'aucun bénéfice pour la distribution des eaux et étouffent les Tamarins par leur intrusion si funeste »¹¹. La situation est d'autant plus paradoxale que sur la zone domaniale du littoral, les forestiers plantent plus d'un million de filaos, essence exotique à croissance rapide, pour stabiliser les dunes mais aussi fournir du bois aux usines sucrières et au chemin de fer (Atchama, 2018). Mais ces reboisements suscitent de nombreuses critiques, avec ce qui pourrait ressembler aux prémices d'une préoccupation pour l'endémisme¹². Tandis que J. Hermann (1880) accuse les forestiers de « délaisser systématiquement nos essences indigènes si précieuses, si variées » sur le littoral, le naturaliste E. Cordemoy (1885) déplore que, « dans la région basse, la végétation indigène ait fait place à des plantes étrangères ».

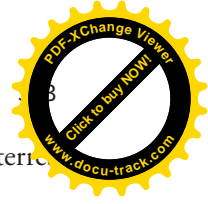
De l'expansion de la canne à sucre à la disparition de la flore endémique, la transformation des Bas de La Réunion inquiète de nombreux observateurs au XIX^e siècle. Pour autant, les mesures prises se concentrent essentiellement sur les Hauts de l'île. En moins de 50 ans, cet espace passe ainsi du statut de terres à coloniser à celui de forêts à conserver pour réguler le climat, le régime des eaux et la salubrité de l'île¹³. Sans être officiellement remise en cause, cette logique conservationniste, source de nombreux conflits entre forestiers et habitants, est néanmoins battue en

¹⁰ Dans le même temps, le cirque de Cilaos commence à jouir d'une fréquentation élitiste en raison de la tempérance de son climat et de valorisation de ses thermes découverts en 1815 (Germanaz, 2009).

¹¹ Conseil Général de La Réunion (1888) *Rapport de la commission forestière*, Imprimeur du Gouvernement, Saint-Denis.

¹² L'idée d'une exploitation sylvicole « dénaturant » la forêt se retrouve également en France continentale, mais davantage au nom de critères esthétiques et artistiques (Selmi, 2009).

¹³ Parfois qualifié de « plus grande catastrophe naturelle » de La Réunion, l'éboulement du Grand Morne qui fait 63 morts à Mafate en 1875 servira longtemps d'exemple pour justifier l'action de conservation en rappelant que cet espace est aussi un milieu à risques pour ses propres habitants (Atchama, 2018).



prêche par la culture du géranium qui conquiert de nombreuses terres entre 400 et 1 400 m au tournant du XX^e siècle (Scherer, 1966).

Du paradigme ethnocentré à la quête de la *wilderness* insulaire

Doté de pouvoirs étendus suite à une loi votée en 1941 par le gouvernement de Vichy, le service forestier de La Réunion s'attaque avec virulence à la mise en valeur agricole des Hauts au nom du rôle protecteur des sylves mais aussi de leurs vocations productives et de leurs capacités à répondre aux défis économiques et sociaux de l'île. Les débuts de la départementalisation (1946) sont ainsi marqués par l'opposition de deux visions « ressourcistes » de la nature et il faut attendre les années 1970 pour voir les enjeux de préservation resurgir sous l'influence des scientifiques et des naturalistes.

« *Offensive* » forestière et tensions autour de la mise en valeur des Hauts

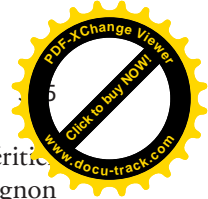
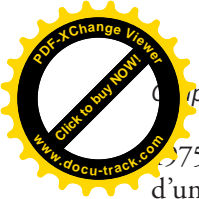
Fustigeant les insuffisances du règlement de 1874 et « la faiblesse des gouvernements face aux poussées démagogiques en faveur de la mise en culture des terres domaniales », certains forestiers en poste à La Réunion après 1946 se félicitent « de l'immense pas qui a pu être franchi dans le contexte autoritaire du régime de Vichy » (Miguet, 1999). De fait, la loi de 1941¹⁴ étend significativement leurs prérogatives puisqu'ils sont désormais autorisés à mener toutes les opérations d'exploitation et de régénération nécessaire à la gestion et la protection du domaine. Autrement dit, les forestiers passent du rôle de « bras armé » de la conservation du domaine à celui d'idéologue de son développement. Véhiculant l'idée que le taux de boisement de l'île se situe bien en deçà « d'un minimum vital de l'ordre de 33 % », ils affichent ainsi leur volonté de « reboiser les zones de protection à tout prix avec les moyens du bord » et de « mettre en valeur les quelques forêts de production encore disponibles » (Miguet, 1952). P. Benda, autre figure de proue de la foresterie réunionnaise dans les années 1950, parle même d'édifier « une usine à bois » afin de « cesser

¹⁴ Si le renforcement du service forestier fut plusieurs fois demandé par le Conseil Général de La Réunion, la loi de 1941 a été adoptée, contrairement au règlement de 1874, par le gouvernement français sans débat et ni examen de l'assemblée locale.



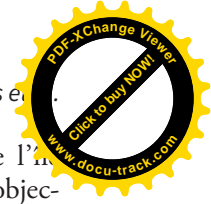
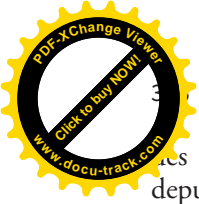
« le paradoxe onéreux d'un département à vocation forestière importateur de bois » (1954, in Atchama, 2018). Pour atteindre ces objectifs, ils souhaitent valoriser le tamarin des Hauts, les eucalyptus et les filaos, « les seules belles essences encore trouvables qui gardent un intérêt pratique » (Miguet, 1952). De fait, ces forestiers privilégient les théories de l'acclimatation à celles de l'endémisme esquissées par J. Hermann (1880) et plus encore E. Cordemoy (1895). Le bel arbre est celui qui peut produire – rapidement si possible – et s'adapter aux « pentes invraisemblables » et aux « climats excessifs » de La Réunion (Miguet, 1957). C'est dans ce contexte que le *Cryptomeria japonica*, essence exotique au tronc régulier et à la croissance rapide, est abondamment mobilisé pour reboiser les espaces dégradés situés entre 600 et 1900 m d'altitude (Atchama, 2018). Cette « offensive » forestière n'est pas sans conséquence pour la population locale, accusée dans un mélange de paternalisme et de rhétorique colonialiste, de perpétuer des méthodes culturelles « dangereuses et archaïques » (Miguet, 1999). Jugés une nouvelle fois responsables du tarissement des sources et de l'aggravation des glissements de terrain, les habitants des cirques sont particulièrement ciblés : « De pauvres hères s'accrochent misérablement à un sol incapable de les nourrir [...] dégénèrent rapidement sous l'influence de l'alcoolisme et de la consanguinité tout en se multipliant quantitativement à un rythme effarant » (Miguet, 1952). Évoquant un territoire « surpeuplé à l'extrême », P. Benda affirme quant à lui que « le cirque de Cilaos s'achemine vers une mort rapide si on ne se décide pas à le vider des trois quarts de ses habitants avant qu'il ne soit trop tard » (1954, in Atchama, 2018). Il convient néanmoins de préciser que ces inquiétudes et ces jugements péjoratifs formés par l'iconographie coloniale ne sont pas l'apanage des seuls forestiers. À l'époque, ils sont nombreux, y compris parmi les scientifiques, à s'attarder sur « la misère physiologique et intellectuelle des petits blancs » ainsi que sur les ravages causés par leurs pratiques rudimentaires, témoignages d'une « époque dépassée » (Germanaz, 2009). Quant à J. Defos du Rau (1960), il considère que le surpeuplement de Cilaos est « à l'origine de tous ses maux » et confirme que « la sagesse théorique demanderait l'évacuation totale des cirques ». Mais, les forestiers franchissent une étape supplémentaire en transformant cette violence symbolique en stratégie opérationnelle : « La lutte contre la population a été acharnée, à l'arrachage systématique de nos jeunes plants il a fallu répondre par l'arrachage des cultures vivrières » (Miguet, 1952).

S'il reste peu de traces de la parole des habitants incriminés, les chroniques tenues par J. Lougnon (1976) dans la presse locale entre 1960 et



1975 donnent un aperçu de l'opposition suscitée. Enseignant et héritier d'une famille de propriétaire sur les Hauts de Saint-Paul, J. Lougnon dénonce, entre autres, l'acharnement historique dont sont victimes les Mafatais et se mobilise, plus spécifiquement, contre un projet prévoyant, au nom de la lutte contre l'érosion, l'expropriation de 300 propriétés sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu, Les Aviron, Trois-Bassins et l'Étang-Salé (périmètre des Bénards). Pour lui, ce conflit est révélateur de « l'immoralité et la dangerosité » de la loi de 1941, coupable à ses yeux d'édifier « un désert vert » dans les Hauts. Ardent défenseur du désenclavement et de la mise en valeur agricole et touristique de ce territoire, il reproche à la nouvelle loi d'étendre l'interdiction du pâturage à l'ensemble du bétail – alors que le règlement de 1874 évoquait seulement les chèvres – et de forcer les particuliers à « immobiliser » leurs cultures et leurs bois, y compris parfois en deçà de la ligne domaniale, tout en autorisant l'administration à procéder à des « reboisements despotiques, à l'incidence économique contestable, dans une île minuscule envahie par la marée démographique ». Il accuse ainsi l'administration forestière d'imposer des méthodes qui ont échoué en France continentale à la fin du XIX^e siècle et d'entretenir des mythes environnementaux : « Érosion ! Érosion ! Quel mot magique dressé en épouvantail pour justifier la spoliation de paisibles agriculteurs ! [...] J'ose prétendre que dans nos sols formés de roches fissurées, l'arbre est un redoutable agent de destruction des reliefs ». Le combat se poursuit jusqu'à ce que l'enquête publique annule le projet de reboisement du périmètre des Bénards (1962) et surtout que le service forestier change de direction et devienne l'Office National des Forêts (ONF) en 1966. Révélateur du changement opéré, les chroniques du début des années 1970 font même l'éloge du *Cryptomeria*, érigé en « seconde providence » après le tamarin, des routes créées par les forestiers et l'ouverture au public des sylvies. L'auteur se félicite également des projets de coopérative, d'irrigation et d'enseignement impulsés dans des cirques « plus considérés comme du folklore ». En 1971, J. Lougnon écrit ainsi « L'esprit de la conservation à tout prix vivait ses derniers jours. Tout le monde pensait qu'était venu le moment de la mise en valeur et de l'exploitation du domaine forestier » (*op.cit.*).

Sans effacer les plaies profondes laissées par l'administration forestière (Benoît, 1991 ; Thiann-Bo Morel, 2016), le Plan d'Aménagement des Hauts traduit néanmoins une forme de convergence autour de la valorisation économique, sociale et culturelle des hauts de l'île (Benoît, 1991 ; Germanaz, 2009). Appliqué en 1978, ce programme vise à atténuer les déséquilibres territoriaux encore accentués par la concentration



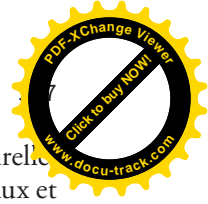
ces politiques de développement sur le littoral et les plaines de l'île depuis la départementalisation. Initialement construit autour des objectifs d'équipements de l'espace (eaux, électricité, etc.), de valorisation des productions locales et de promotion sociale, ce programme intègre au début des années 1990 de nouvelles priorités telles que la préservation de l'environnement. Cette préoccupation est portée, depuis le début des années 1970, par une élite au profil relativement différent des forestiers.

Le lobby naturaliste et son alliance conflictuelle avec les forestiers

Peu après la départementalisation, le système d'éducation en place à La Réunion, essentiellement axé sur le primaire, s'accroît progressivement sous l'impulsion du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer (FIDOM), créé en 1946 (Defos du Rau, 1960). Cependant seule une petite élite accède de manière prolongée à l'enseignement secondaire et universitaire. Très restreinte, celle-ci est fortement arrimée aux acteurs économiques déjà en place et promise localement à des postes – y compris politiques – importants. Avec l'apport de personnalités extérieures – souvent issues des Volontaires à l'Aide Technique –, une élite intellectuelle et scientifique locale va progressivement se constituer et contribuer à la reconnaissance environnementale mondiale de l'île (Bouet, 2019).

Inquiète des conséquences du développement accéléré de l'île et de son essor démographique, cette élite est très attachée aux paysages de l'île. Cet amour pour la nature a été à l'origine de la vocation naturaliste d'enseignants-chercheurs reconnus, qui ont joué par la suite un rôle important dans l'essor d'une « conscience environnementale » auprès de plusieurs générations d'étudiants et dans la progressive mise en protection juridique de l'île : « *des passionnés de nature qui, dès les années 50, au sortir de la colonie, ont réfléchi à un Parc national* » (Élu réunionnais, entretien 2016). Des personnalités marquantes, à l'instar du botaniste T. Cadet (1937–1987), vont ainsi avoir une forte influence dans l'institutionnalisation de la protection de l'indigénat et de l'endémisme à La Réunion. Après avoir créé en 1964 un laboratoire de biologie végétale à l'origine de l'enseignement scientifique universitaire local, T. Cadet sera membre fondateur en 1971 de la Société réunionnaise pour l'étude et la protection de la nature (SREPEN).

La SREPEN est initialement composée de passionnés de nature, observateurs autodidactes, intellectuels ou encore professeurs de



biologie-géologie proches du Muséum National d'Histoire Naturelle. Cette association militante, en partenariat avec d'autres acteurs locaux et de métropole (l'Université, l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (ORSTOM), le Département...), conteste peu à peu les décisions d'aménagement du Service des Eaux et Forêts, alors maître incontesté des Hauts de l'île. *Via* l'édition d'un bulletin d'information mensuel, *Info-Nature*, la SREPEN fait notamment connaître publiquement son opposition à la politique d'introduction et d'exploitation de bois exotiques (cryptomerias, camphriers, etc.). Ce travail de dénonciation des « erreurs » forestières, y compris en matière de conservation, déclenche une vive controverse : « Certains articles, jugés inacceptables par la direction locale des Eaux et Forêts sont attaqués devant les tribunaux : le bulletin incriminé est saisi, interdit la vente, certaines pages coupées ou noircies. Ce paroxysme de tension va alimenter longtemps les conversations et nourrir les divergences. L'incompétence des forestiers en matière d'endémisme est montrée du doigt » (Robert, 1998).

Ce conflit met en lumière deux visions opposées de la « mise en valeur » du territoire. Les forestiers privilégient un modèle de développement basé sur l'exploitation d'espèces productives exotiques mais aussi indigènes voire endémiques comme le tamarin des Hauts, très apprécié en ébénisterie (Robert, 2002). La SREPEN défend en revanche la reconnaissance et la protection de la nature indigène et endémique, à laquelle elle attache une valeur exceptionnelle en soi, et dont elle dénonce – à l'instar des forestiers d'ailleurs – la disparition alarmante depuis la colonisation de l'île par l'homme. Ainsi, tout en ayant des objectifs diamétralement opposés, forestiers et naturalistes réunionnais alimentent finalement le même récit environnemental décliniste et convergent vers des restrictions d'usage parfois drastiques : « Il est urgent d'intervenir pour sauver certaines parties de notre patrimoine biologique devenues rares par suite de destruction par l'homme [...] Délimiter des aires de végétation, les ériger en réserves biologiques intégrales, ce sera bien mais insuffisant. Il faudra les protéger, en interdisant l'accès, à l'homme lui-même, aux animaux » (Cadet, 1973).

Confrontés au lobby naturaliste et à la reconnaissance des travaux de T. Cadet, les forestiers vont, sans renoncer à leur projet de développement, œuvrer de manière beaucoup plus prononcée dans le sens de la conservation des milieux primaires et de la flore indigène indépendamment de leur potentialité productive : « Le service forestier réunionnais ne perd pas de vue que les intérêts de l'exploitation commerciale sont



incompatibles avec la préservation des propriétés de la forêt tropicale primaire car les techniques sylvicoles visant à accroître la production conduisent inévitablement à l'appauvrissement et à la disparition de la flore non productive. La conservation des milieux sera obtenue par la création de réserves biologiques domaniales [... et par] l'option prise de favoriser les espèces indigènes dans les reboisements » (Bruciamacchie, 1984). Sous la pression des environmentalistes, les années 1980 auront constitué un tournant dans la politique de l'ONF, qui n'apparaît alors plus comme un « État dans l'État » (Lougnon, 1976). Forestiers et scientifiques naturalistes locaux ne cesseront alors d'être en alliance conflictuelle : suite à un arbitrage interministériel survenue en 1989 (Galland, 1991), ces derniers s'appuieront sur les forestiers pour la mise en place de réserves, mais surveilleront leurs choix d'aménagement et veilleront à ce que l'objectif de production de bois d'œuvre à visée commerciale ne se fasse plus au détriment des milieux primaires réunionnais.

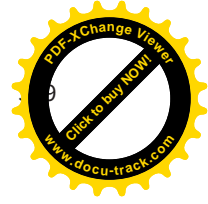
De l'Institutionnalisation de l'endémisme à la résurgence des conflits

Pour étayer leurs revendications, les entrepreneurs réunionnais de la cause environnementale vont s'appuyer sur un mouvement mondial d'institutionnalisation de la biodiversité. Constituant le dernier chapitre du récit environnemental décliniste, le travail d'inventaire des espèces indigènes menacés et la dénonciation de l'inaction coupable des pouvoirs publics contribuent ainsi à faire reconnaître La Réunion comme « hot-spot », à ancrer cet enjeu dans les politiques locales et, *in fine*, à faire émerger le PNRun. Cette filiation n'est pas anodine car, alors que sa charte¹⁵ et l'héritage du Plan d'Aménagement des Hauts le conduisent à tenir compte tout autant des aspects naturalistes que culturels et économiques, le PNRun se retrouve au cœur de conflits visant à redéfinir « le bon usage » de certaines espèces et pratiques dites « traditionnelles » au nom de l'endémisme et de la lutte contre les EEE.

¹⁵ Les quatre principes de la Charte du PNRun sont les suivants : 1. Préserver la diversité des paysages et accompagner leur évolution ; 2. Inverser la tendance à la perte de la biodiversité ; 3. Valoriser le patrimoine culturel des Hauts et assurer la transmission de ses valeurs ; 4. Impulser une dynamique de développement économique pour les Hauts.



La Réunion ou l'incarnation édénique d'un récit mondialisé ?

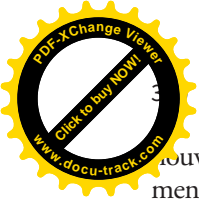


À partir des années 1980, les différents cadres interprétatifs relatifs à la protection de la nature s'alignent au niveau international autour de la notion de biodiversité (Takac, 2001), institutionnalisée au niveau politique en 1992 par la signature de la Convention internationale sur la diversité biologique (CDB). Constituée en catégorie générique d'appréhension du monde, la notion de biodiversité inscrit la conservation des espèces et des écosystèmes au centre du développement durable (Dumoulin et Rodary, 2005) et s'impose comme le nouveau paradigme de gestion des espaces naturels (Deuffic et Candau, 2017). Elle déplace aussi le centre de gravité de l'autorité épistémique sur les écosystèmes forestiers, des gestionnaires traditionnels (ONF) vers de nouveaux acteurs (scientifiques, ONGE, etc.). Des disciplines comme la botanique et la taxonomie ainsi que des territoires en marge des grands systèmes écologiques mondiaux connaissent un regain d'intérêt. La première stratégie mondiale de conservation souligne ainsi que les plantes menacées sont concentrées, entres autres, « dans les îles océaniques tropicales et subtropicales », et qu'elles sont « particulièrement sensibles aux effets négatifs des espèces introduites »¹⁶. Alors que ce même rapport identifie Hawaii, les Galápagos et les forêts de Madagascar comme des « centres d'endémisme », La Réunion n'apparaît toujours pas sur cet atlas des hauts lieux de la biodiversité mondiale. Face à la compétition pour l'accès aux arènes publiques (Hilgartner et Bosk, 1988), une double rhétorique de la dénonciation et de la dramatisation mêlant absence de moyens, incohérence des actions dans les espaces naturels et inadéquation des dispositifs de traitement va permettre aux entrepreneurs de la cause réunionnaise de faire de La Réunion, à son tour, un haut lieu de la biodiversité. En 1983, un premier inventaire des espèces menacées réalisé par le Conservatoire botanique de Brest et la SREPEN montre l'urgence de la situation à protéger des espèces endémiques quasi éteintes telles que l'emblématique bois de senteur blanc¹⁷. En 1989, une équipe pilotée par un expert sud-africain¹⁸ intervenant une

¹⁶ UICN ; PNUE ; WWF (1980) *Stratégie mondiale de conservation. La conservation des ressources vivantes au service du développement durable*, Édition UICN, Suisse.

¹⁷ Lesouef J.Y. (1983) *Compte rendu de la première mission de sauvetage des éléments les plus menacés de la flore des Mascareignes (La Réunion, Maurice, Rodrigues)*, WWF France-Conservatoire Botanique du Stangalarch, Brest.

¹⁸ Macdonald I.A.W. (1989) *Stratégie de recherche et de gestion pour le contrôle à long terme des pestes végétales à La Réunion*, Conseil régional de La Réunion, Saint Denis.

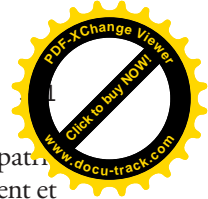


une nouvelle fois à la demande la SREPEN¹⁹ met à son tour l'accent sur la menace que représentent les « pestes végétales » dont le Goyavier fraise. En proposant une stratégie de gestion et de lutte contre les plantes invasives, elle empiète clairement sur le domaine de compétence jusqu'à présent réservé à l'ONF. Enfin grâce à la structuration des collaborations scientifiques entre chercheurs de toute les Mascareignes et ONGE internationales (UICN, WWF), les études sur la faune et la flore réunionnaise gagnent en visibilité dans les arènes scientifiques mondiales. Mieux encore, les scientifiques parviennent à montrer que le nombre d'espèces végétales endémiques par unité de surface à La Réunion serait finalement trois fois supérieur à celui d'Hawaï et cinq fois à celui des Galápagos. Suite à ces travaux, La Réunion est finalement identifiée en 1994 par l'UICN comme un des 234 centres pour la diversité floristiques au niveau mondial²⁰ et en 2000 comme l'un des 34 hotspots de biodiversité mondial selon Conservation International (Norman *et al.*, 2000). Dans le sillage de la signature de la CDB, la France élabore en 2004 une stratégie nationale pour la biodiversité. Celle-ci est déclinée au niveau régional dans un plan d'action dont la première priorité vise à prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et lutter contre les espèces posant des problèmes biologiques²¹. À la fin des années 2000, les enjeux de biodiversité semblent donc fermement ancrés dans les politiques locales avec la création du Parc national dont les enjeux de préservation de la biodiversité constituent un des fondements, un Plan d'action régional pour la biodiversité, une Stratégie de conservation de la flore et des habitats de La Réunion (SCFHR) 2013–2020, etc. Pourtant, dix ans plus tard, la nouvelle Stratégie régionale pour la biodiversité 2013–2020 (SRB) marque une inflexion. La lutte contre les EEE vient en 5^e position, la priorité étant désormais « de créer une instance de gouvernance politique forte, afin que les actions de la SRB soient partagées par tous les acteurs et portées collectivement [...] En effet, l'ancienne SRB manquait d'une instance de gouvernance définie et opérationnelle permettant un réel pilotage de la

¹⁹ Toujours à l'initiative de la SREPEN et grâce à un financement conjoint de la Région et du Département, une mission scientifique de l'UICN publie la même année un rapport sur l'intérêt patrimonial des milieux naturels réunionnais : Doumenge C.; Renard Y. (1989) *La conservation des écosystèmes forestiers de l'Île de La Réunion*, UICN, Suisse.

²⁰ IUCN ; WWF (1994) *Centres of Plant Diversity: a guide and strategy for their conservation*, Volume 1: Europe, Africa, South West Asia and the Middle East, Édition World Wide Fund for Nature and IUCN, Suisse.

²¹ DIREN ; ONCFS (2005) *Stratégie réunionnaise pour la biodiversité (2005–2010)*, Saint-Denis.

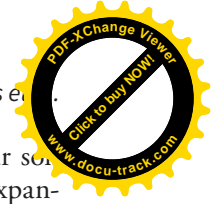
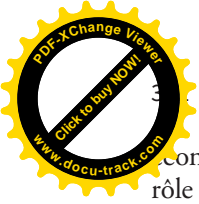


« stratégie »²². Si la priorité n° 2 est toujours d’agir en faveur des espèces patrimoniales, le document souligne aussi le « réel besoin d’accéder facilement et librement aux informations concernant la biodiversité locale » et la nécessité de « prendre en compte l’opinion et la perception de chaque public sur ce sujet ». Que s’est-il passé entre temps pour que soit ainsi dénoncé le manque de pilotage de la stratégie ou le libre accès à l’information ? Alors que la conservation de la biodiversité semblait faire l’unanimité dans les années 1990, cette politique a donné lieu au cours des années 2000 à des conflits entre porteurs du récit environnementaliste au premier rang desquels le PNRun et d’autres acteurs du territoire porteurs de projet de développement économique fondé sur l’exploitation des ressources naturelles des Hauts (Thiann Bo Morel, 2016).

Conflits et négociations autour des espèces invasives et endémiques : cas du goyavier et de l’élevage en cœur de Parc

Dans la lignée du processus d’institutionnalisation de la conservation de la biodiversité, le Groupe espèces invasives à La Réunion (GEIR) est créé. Il définit un programme opérationnel de lutte contre les espèces invasives (POLI 2010–2013). Si personne ne remet en cause son principe, la lutte systématique contre les EEE suscite une levée de bouclier de la part de populations économiquement fragiles des Hauts pour qui l’exploitation des EEE s’avère un complément de revenu non négligeable (Thiann-Bo Morel, 2012). Dès 2012, une association de petits producteurs et agriculteurs des Hauts revendique ainsi le droit – au nom de la tradition – de cultiver le goyavier fraise et de transformer ses baies en produits alimentaires (jus de fruits, confiture, etc.). Après plusieurs années de négociation avec le PNRun et la Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement (DREAL), elle obtient gain de cause à condition que ses adhérents signent une charte de « bonnes pratiques » les engageant à « mettre tous les moyens possibles pour contrôler et empêcher la propagation de cette espèce envahissante ». La même année, une association qui valorisait le bois de goyavier de façon artisanale depuis une dizaine d’année reçoit le soutien du Conseil départemental pour produire du mobilier urbain. Outre son intérêt

²² DEAL ; Conseil Régional de La Réunion ; Conseil départemental de La Réunion (2013) *Stratégie réunionnaise pour la biodiversité (2013–2020)*, Saint-Denis.



économique, l'action de l'association est doublement légitimée par son rôle environnemental – la coupe des goyaviers permet de freiner l'expansion de cette essence – et social puisque ce travail est réalisé dans le cadre de chantier d'insertion. Devenue une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), elle contribue à requalifier cette peste végétale à travers sa nouvelle dénomination – « EcoBois goyavier » – le préfixe éco renvoyant autant à la dimension économique qu'écologique de cette essence. Quant aux produits issus de la transformation des fruits, les producteurs travaillent aujourd'hui à l'obtention d'une Appellation d'origine contrôlée (AOC) contribuant ainsi à transformer le statut du goyavier de « peste végétale » à « fruit labellisé ». Cette relégitimation des EEE au nom du développement économique et de l'usage patrimonial concerne d'autres espèces comme la vigne marronne dont les apiculteurs tirent du miel, le faux-poivrier, dont les baies sont exportées par des entreprises locales, ou l'acacia noir valorisable comme bois énergie pour la distillation du géranium. De fait, la communauté scientifique qui a longtemps confisqué à son avantage la construction sociale du risque environnemental que représentent les invasions biologiques n'a plus le monopole de sa définition légitime (Tassin et Kull, 2012). Désormais, des producteurs et artisans, issus des Hauts, organisés en association et capables de trouver du soutien auprès des collectivités territoriales, participent à la définition de ces usages. Face à la multiplication des contestations, l'interdiction par décret s'avère également peu efficace. Les acteurs de la lutte contre les EEE tentent donc aujourd'hui de négocier et de produire au cas par cas des règles de bonne conduite visant à autoriser l'usage de ces EEE désormais qualifiées d'« EEE à conflits d'intérêt » tout en appelant à contrôler leur propagation (zonage des espaces de production, gestion de la ressource par recépage des plants, etc.). Outre une certaine paix sociale, cette gestion négociée intervient aussi dans un contexte de restriction budgétaire qui ne permet plus, à l'ONF comme au PNRUn, de lutter systématiquement contre toutes les EEE.

Le cas de l'élevage dit « libre » (marron ou maron en créole) ou « divaguant » (selon les contempteurs de cette pratique) donne aussi à voir comment le PNRUn doit composer – malgré sa quasi-omnipotence environnementale *a priori* en ce qui concerne le cœur naturel – avec des enjeux et intérêts divergents, y compris en l'occurrence quand ladite activité s'exerce en toute illégalité sur un domaine réputé irremplaçable et



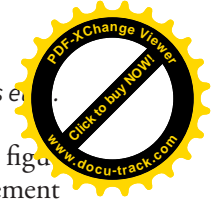
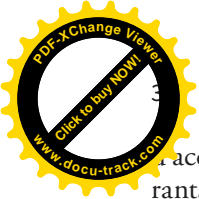
unique au monde : le Cassé de la Rivière de l'Est²³. À l'inverse de certains parcs nationaux métropolitains (Pyrénées, Cévennes), le pastoralisme en cœur naturel à La Réunion est une activité considérée comme écologiquement incompatible et perturbatrice pour la flore indigène. À l'instar de nombreuses autres espèces, le bovin est en effet un herbivore introduit au XVIII^e siècle par l'homme. Il n'a de ce fait pas participé à l'évolution sur le temps long des milieux naturels insulaires et représente, selon le PNRun, une menace d'appauvrissement de la biodiversité « en provoquant ou facilitant la propagation de végétaux envahissants »²⁴ par pâturage et piétinement. Les éleveurs du Cassé de la Rivière de l'Est, à la tête d'un troupeau d'environ 50 bovins sur une surface publique de 1000 ha, exercent en outre sans droits ni titres leur activité depuis 2001, date à laquelle la concession qui leur était dévolue par l'ONF est arrivée à échéance sans être renouvelée. Alors que tout semble réuni pour permettre aux acteurs de la conservation – PNRun, ONF, DREAL – d'entreprendre, en toute légitimité rationnelle-légale *a priori*, l'expulsion immédiate des éleveurs et de leur troupeau, aucun d'entre eux ne souhaite supporter le risque réputationnel et institutionnel d'une telle décision. Les éleveurs créent en 2007 l'Association pour la défense de l'élevage pastoral et son patrimoine (ASDEPP), et propagent très vite l'idée selon laquelle le PNRun irait *in fine* à l'encontre de l'esprit de la réforme des parcs nationaux français (chap. Bouet, 2021), vis-à-vis du patrimoine culturel. Ils se présentent en effet comme les « derniers éleveurs traditionnels du volcan », pratiquant « une agriculture durable et une gestion raisonnée des ressources naturelles », conformément à une tradition héritée vieille d'un siècle²⁵. Ils paraissent notamment bénéficier du soutien d'une partie de l'opinion publique réunionnaise et du soutien politique de plusieurs édiles locaux. Dans une stratégie de coalition de causes et de montée en généralité, l'ASDEPP a rejoint le Collectif pour le maintien des activités au cœur de La Réunion (C-MAC), et dénoncé le Parc comme étant la preuve d'une nouvelle « contagion de l'écologie radicale »²⁶ au nom de laquelle « le Réunionnais » se voit sommé « de renoncer au développement » ou

²³ Baret S. ; Braun E. ; Lequette B. ; Strasberg D. (2015) *Actes du séminaire des gestionnaires de la conservation de la biodiversité à La Réunion : GECOBIO 1*, Parc national de La Réunion, La Plaine des Palmistes.

²⁴ Site web du PNRun : <http://pnrun.espaces-naturels.fr/spip.php?article297>

²⁵ Pétition pour sauver l'élevage traditionnel du volcan : <http://eleveduvolcan.cen-terblog.net/>

²⁶ <http://7lameslamer.net/Parc-National-park-pa-nou.html>



accepter – pour seul horizon économiquement viable – le rôle « de figurants à la solde des touristes »²⁷. Si la controverse semble médiatiquement atténuée, la situation conflictuelle entre ces éleveurs et les acteurs de la conservation reste toujours irrésolue. À l’instar du goyavier et d’autres EEE, le PNRUn ne peut et/ou ne veut, en pratique, adopter de posture dogmatique, y compris si le droit l’y autorise (cas de l’élevage). En lieu et place, le PNRUn opte pour la négociation, attitude qui lui est en partie dictée par un contexte politico-historique postcolonial où le rapport de force entre État et Région reste complexe et conflictuel (Babou, 2015). Le PNRUn peut difficilement se montrer autoritaire sans raviver les plaies du passé et en subir localement les conséquences. Par ailleurs, en dépit de la prégnance du récit décliniste environnemental et de la pression qu’il exerce sur les collectifs d’usagers (Bouet *et al.*, 2018), le PNRUn doit composer avec d’autres enjeux également inscrits dans sa charte, telle que la valorisation du patrimoine culturel et l’impulsion d’une dynamique de développement économique pour les Hauts (Bouet, 2019). Mais si ces principes anthropocentrés, institués par la réforme des Parcs nationaux de 2006, trouvent des points d’appui dans l’histoire locale, on peut néanmoins s’interroger sur leur capacité à être des « contre-récits » du déclinisme environnemental à La Réunion. Au regard du poids des préoccupations pour la nature originelle dans la généalogie et la reconnaissance institutionnelle du PNRUn tant au niveau national qu’international, les enjeux culturels et économiques semblent plutôt réduits au statut de « sous-récits » parallèles.

Conclusion

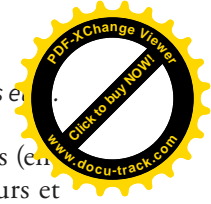
Loin d’être une nouveauté, le récit environnemental décliniste est un bruit de fond, ponctué de crises et d’évènements dramatiques, qui accompagne l’histoire de La Réunion depuis, au moins, la fin du XVIII^e siècle. Notre étude met cependant en lumière certaines fluctuations dans les causes incriminées et les solutions apportées. Si on retrouve ainsi dès le XIX^e siècle les traces d’une préoccupation pour la destruction de la flore indigène, cette crainte est longtemps restée secondaire derrière l’enjeu du déboisement, érigé en principal facteur des risques naturels et sanitaires. De même, on n’observe pas nécessairement de continuité absolue dans les politiques menées mais plutôt une alternance de phases de conservation

²⁷ <http://7lameslamer.net/parc-national-peau-d-zoeuf-pou-1243.html>



de mises en valeur. Ainsi tandis qu'au 19^e, l'espoir d'une « colonisation intérieure » fondée sur les théories de l'acclimatation est contrecarré par l'esprit conservateur du règlement forestier de 1874, au XX^e siècle, les reboisements en essences exotiques visant à assurer une production locale et durable précèdent l'instauration de réserves naturelles et la création du PNRun. Ces mouvements de balanciers, plus ou moins emprunts de compromis, rappellent que la Réunion n'est pas un territoire « gelé » par les inquiétudes, les théories et les mesures de protection qui ont marqué l'époque coloniale mais aussi la période post-départementalisation. Tout en étant arrimé à une puissante doctrine mondialisée, source de reconnaissance, le PNRun doit ainsi composer avec un héritage territorial fait de tensions à la fois profondes et vivaces quant aux modalités de développement et de protection des Hauts de l'île.

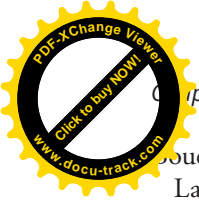
La multiplicité des perspectives adoptées et l'instrumentalisation parfois divergente du récit environnemental décliniste ne sauraient cependant éluder que ce discours est aussi porteur de processus structurels et d'injustices relativement constants dans le temps. Depuis plus de 150 ans, les disqualifications de pratiques et les restrictions d'accès se concentrent ainsi sur l'espace et les habitants des Hauts, sans jamais véritablement remettre en question le dogme ressourciste à l'œuvre dans les Bas. Si ce type de zonage et la nature des efforts demandés n'avaient rien de très spécifiques au XIX^e siècle puisqu'en métropole aussi les espaces montagnards furent autoritairement mis à contribution pour protéger les populations et les cultures situées dans les plaines (Kalaora et Savoye, 1985), leur prolongement jusqu'au cœur du XX^e siècle apparaît pour le moins singulier. Cela tient à la persistance et même au renforcement de la *doxa* forestière après la départementalisation mais aussi à l'absence de réelle rupture apportée par le lobby naturaliste émergent dans les années 1970. Bien que porté par des acteurs différents et sous-tendu par des référentiels diamétralement opposés, l'éloge de l'endémisme et des enjeux de la biodiversité n'a en effet pas bouleversé les catégories de publics et d'usages stigmatisées à La Réunion. La définition des « bons et des mauvais usages » de la nature est largement restée du ressort d'une élite scientifique connectée à la scène politique locale, à la métropole et aux instances internationales. Certes, les autres discours, davantage anthropocentriques et développementalistes, qui jalonnent l'histoire locale, restent aussi le fait d'une certaine élite. Mais ces discours n'ont pas forcément la même puissance d'autorité que le déclinisme environnemental et, malgré la réforme de 2006 qui oblige les Parcs nationaux à davantage les intégrer, ils peinent à se muer en véritables récits fondateurs du territoire.



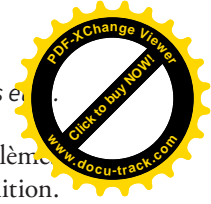
Pour reprendre une expression de B. Kalaora (2001), ils ne sont pas (en core) constitués en problème central autour duquel tous les discours et projets doivent être reformulés pour être légitimes. Cela signifie que le PNRUn n'est pas seulement le vecteur et l'héritier d'un récit particulier, mais d'une hiérarchisation de plusieurs récits ; hiérarchisation qui reflète et tend à reproduire des rapports de domination et des inégalités sociales sédimentés sur le temps long.

Bibliographie

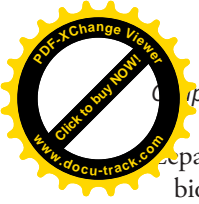
- Atchama M. (2018) *Ce que les archives « des forestiers » nous disent des Hauts de l'île et de son environnement (1870–1970)*, Master de Géographie, Université de La Réunion, Saint-Denis.
- Babou I. (2015) Patrimonialisation et politiques de la nature : le Parc national de La Réunion, *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 15, n° 1, [En ligne] <https://doi.org/10.4000/vertigo.16038>
- Benoît G. (1991) Les Hauts de La Réunion. La difficile mise en valeur d'une montagne tropicale, *Revue Bois & Forêts des tropiques*, vol. 229, p. 43–50.
- Blandin P. (2009) *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, Éditions Quae, Versailles.
- Bonniol J-L. ; Benoist J. (1994) *Un ordre étagé mis à bas : contribution à une ethnologie des paysages à La Réunion*, Rapport de mission du patrimoine ethnologique, Ministère de la Culture, Aix-en-Provence.
- Bory de Saint-Vincent J-B. (1804) *Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique : Ténériffe, Maurice, Bourbon et Sainte-Hélène*, Éditions Buisson, Paris, Tome 2.
- Bouet B. (2019) *Reconnaissance de l'autochtonie et déclinisme environnemental au sein des Parcs nationaux français. L'exemple du Parc national de La Réunion*, Thèse de doctorat en Sociologie, Université de Bordeaux.
- Bouet B. ; Ginelli L. ; Deldrève V. (2018) La reconnaissance d'un capital environnemental autochtone ?, *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement* Hors-série 29, [En ligne] <https://doi.org/10.4000/vertigo.19025>



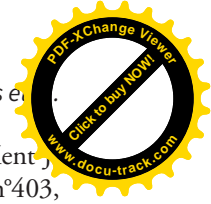
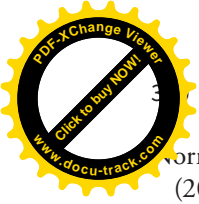
- Bouet B. (2021) Réforme des Parcs Nationaux français et Parc national de La Réunion, une genèse partagée. In Deldrève, Candau, éd. *Effort environnemental et équité, les politiques de l'eau et de la biodiversité en France*, coll. « EcoPolis », PIE Peter Lang Bruxelles.
- Briffaud S. (1994) Voyages aux îles désenchantées. Regards sur les Mascareignes (XVII^e–début XIX^e siècle), *Influences et échanges culturels dans l'Océan Indien. Les jardins. Organisation de l'espace et construction du paysage*, Saint-Gilles (La Réunion), p. 1–9.
- Bruciamacchie M. (1984) Les forêts denses humides du Sud de La Réunion, *Revue Forestière Française*, n° 6, p. 468–478.
- Cadet T. (1973) Histoire d'une forêt de Bois de Couleurs dans l'Île de La Réunion, *InfoNature*, n° spécial Forêt, p. 29–37.
- Charles L. ; Kalaora B. (2013) Protection de la nature et environnement en France : une dynamique inaboutie. In Mathis, Mouhot éd., *Une protection de l'environnement à la française (XIX^e–XX^e siècles) ?* Éditions Champ Vallon, Seyssel, p. 301–312.
- Cherubini B. (2006) Le paysan réunionnais et les plantes envahissantes : un partenariat à construire au sein des politiques environnementales. In Auclair, Aspe, Beaudot éd. *Du nord au Sud : le recours à l'environnement, le retour des paysans ?*, Éditions Edisud, Aix en Provence, p. 199–216.
- Combeau Y. (2002) De Bourbon à la Réunion, L'histoire d'une île (du XVII^e au XX^e siècle), *Hermès, La Revue*, n° 32–33, p. 91–99.
- Cordemoy E. (1895) *Flore de l'île de La Réunion*, Librairie des Sciences Naturelles, Paris.
- Davis K.D. (2012) *Les mythes environnementaux de la colonisation française au Maghreb*, Champ Vallon, Seyssel.
- Defos Du Rau J. (1960) *L'île de La Réunion : étude de géographie humaine*, Thèse de Géographie, Bordeaux, Institut de géographie.
- Denevan W. (2012) Le mythe de la nature vierge. Le paysage des Amériques en 1492. In Hache éd. *Écologie politique : cosmos, communauté, milieux*, Édition Amsterdam, Paris, p. 283–316.



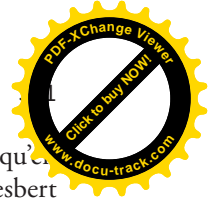
- Beuffic P., Candau J. (2017) Quand la science construit des problèmes exemplaires, *Sociologies*, [En ligne], URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/6058>
- Du Quesne H. ([1689], 1887) *Un projet de république à l'île d'Éden (l'île Bourbon) en 1689*, Éditions Dufossé, Paris.
- Dumoulin D.; Rodary E. (2005) Les ONG, au centre du secteur mondial de la conservation de la biodiversité. In Aubertin éd. *Représenter la nature? ONG et biodiversité*, Édition IRD, Paris, p. 59–98.
- Ferrus J. (1885) Les forêts à l'île de La Réunion, *Revue des Eaux et Forêts*, n°24, p. 145–154.
- Ford C. (2004) Nature, Culture and Conservation in France and her Colonies 1840–1940, *Past & present*, vol. 183, n°1, p. 173–198.
- Galland J.P. (1991) Les patrimoines naturels forestiers à La Réunion et les problèmes posés par leur conservation, *Revue Forestière Française*, vol. 43, n°5, p. 98–101.
- Germanaz C. (2013) L'Éden recomposé, *Revue historique de l'océan Indien*, n°11, p. 261–288.
- Germanaz C. (2011) les Hauts, espace d'utopie ? Géographie d'un toponyme imaginé, in Jauze éd. *Les Hauts de la Réunion, terres de tradition et d'avenir*, Éditions Océans, Université de La Réunion, p. 15–42.
- Germanaz C. (2009) Sur les pas de Jean Defos du Rau : Cilaos (1956–2008), *Les cahiers d'Outre-Mer*, n° 245, p. 35–58
- Gautier D. ; Benjaminsen T. A. éd. (2012) *Environnement, discours et pouvoirs : l'approche political ecology*, Éditions Quae, Versailles.
- Ginelli L. ; Marquet V. ; Deldrève V. (2014) Bien pratiquer la nature... pour protéger les Calanques ?, *Ethnologie française*, vol. 44, n° 3, p. 525–536.
- Grove R. (2013) *Les îles du Paradis. L'invention de l'écologie aux colonies (1660–1854)*, Édition La Découverte, Paris.
- Hermann J. (1880) *Causeries sur l'irrigation et le reboisement*, Imprimeur Lahuppe, Saint-Denis.
- Hilgartner S., Bosk C.L. (1988) The rise and fall of social problems: A public arenas model, *American journal of sociology*, vol. 94, n° 1, p. 53–78.



- Leport J. ; Marty P. (2006) Des réserves de nature aux territoires de biodiversité L'exemple de la France, *Annales de géographie*, vol. 651, n° 5, p. 485–507.
- Kalaora B. ; Savoye A. (1985) La protection des régions de montagne au XIX^e siècle : forestiers sociaux contre forestiers étatistes. In Cadoret éd. *Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, Édition L'Harmattan, Paris.
- Kalaora B. (2001) À la conquête de la pleine nature, *Ethnologie française*, vol. 31, n°4, p. 591–597.
- Leblé Berthilde G., (2011) *La conquête des terres de Cilaos 1733–1923*, Édition Azalées, La Réunion.
- Lougnon A. (1958) *Sous Le Signe De La Tortue. Voyages Anciens A L'Île Bourbon (1611–1725)*, Édition Larose, La Réunion.
- Lougnon J. (1976) *Quinze années d'actualités locales ou La Réunion de 1960 à 1975*. Tome I–II–III, Impr. Cazal, Saint-Denis.
- Mahrane Y. ; Thoma F. ; Bonneuil C. (2013) Mettre en valeur, préserver ou conserver ? Genèse et déclin du préservationnisme dans l'empire colonial français (1870–1960). In Mathis ; Mouhot éd., *Une protection de l'environnement à la française (XIX^e–XX^e siècles) ?* Édition Champ Vallon, Seyssel, p. 62–80.
- Maillard H. (1862) *Notes sur l'île de La Réunion*, Édition Dentu, Paris.
- Marimoutou C. (2017) Le paysage réunionnais et les énigmes du rapport au lieu colonial et postcolonial. In Babou ; Le Marec éd. *Paysages d'énigmes. Les paysages entre actions, représentations et institutions*, Édition des archives contemporaines, Paris, p. 35–49.
- Miguet J-M. (1999[1954]) *Origine et historique sommaire du service forestier et des règlements forestiers applicable à la colonie de La Réunion*, Manuscrit des archives départementales de la Réunion, Saint-Denis.
- Miguet J-M. (1952) Le reboisement de La Réunion, *Revue Forestière Française*, n°2, p. 87–98.
- Miguet J-M. (1957) Mise en valeur et régénération de la forêt de tamarin des hauts en zone tropicale d'altitude. La forêt de Belouve à La Réunion, *Revue Forestière Française*, n°2, pp. 285–310.



- Norman M.; Mittermeier R.A.; Mittermeier C.R.; Da Fonseca G.; Kent J. (2000) Biodiversity hotspots for conservation priorities, *Nature*, n°403, p. 853–858.
- Quenet G. (2014) *Qu'est-ce que l'histoire environnementale ?*, Édition Champ Vallon, Seyssel.
- Pouchepadass J. (1993) Colonisation et environnement, *Revue française d'histoire d'outre-mer*, vol. 80, n°298, p. 5–22.
- Robert R. (2002) La Fréquentation du domaine public des Hauts de l'Île de La Réunion, *Revue Forestière Française*, n°5, p. 443–454.
- Robert R. (1998) La gestion et la valorisation du domaine public dans les Hauts de l'île de La Réunion (océan Indien), *Annales de Géographie*, vol. 107, n°603, p. 487–507.
- Sand G. (1863) Essais et notices, *Revue des deux Mondes*, n°2, p. 749–752.
- Scherer A. (1966), *Histoire de La Réunion*, Édition Presses Universitaires de France, Paris.
- Selmi A. (2009) L'émergence de l'idée de Parc national en France : de la protection des paysages à l'expérimentation coloniale. In Larrère ; Lizet ; Berlan-Darqué éd. *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ?* Éditions Quae, Versailles, p. 43–58.
- Strasberg D.; Rouget M.; Richardson D.M.; Baret S.; Dupont J.; Cowling R.M. (2005) An Assessment of Habitat Diversity and Transformation on La Réunion Island (Mascarene Islands, Indian Ocean) as a Basis for Identifying Broad-scale Conservation Priorities, *Biodiversity & Conservation*, vol. 14, n° 12, p. 3015–3032.
- Takacs D. (2001) Historical awareness of biodiversity. In Levin éd. *Encyclopedia of biodiversity*, vol. 3, Academic Press, p. 363–369.
- Tassin J.; Kull C. (2012) Pour une autre représentation métaphorique des invasions biologiques. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 20, n°4, 404–414.
- Thiann-Bo Morel M. (2016) Replanter une forêt en société postcoloniale : conservations ordinaires et participatives à l'Île de La Réunion, *Desenvolvimento E Meio Ambiente*, vol. 38, p. 117–137.



Thierry-Bo Morel M. (2012) Biodiversité et invasions biologiques, ce que pensent les Réunionnais. In Aoustin ; Maisonneuve ; Naim-Gesbert éd. *Protection de la biodiversité Outre-mer. Approches pluridisciplinaires*, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, p. 52–67.

Thomas F. (2009) Protection des forêts et environnementalisme colonial : Indochine, 1860-1945, *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 56, n° 4, p. 104–136.

Thomas P.U (1828) *Essai de statistique sur l'île Bourbon, suivi d'un projet de colonisation intérieure*, Éditions Bachelier, Paris.

Varga D. (2013) Gérer la forêt à Bourbon, une priorité pour la colonie à sucre au XIX^e siècle ? *Revue historique de l'océan Indien*, vol., n°11, p. 320–333.